



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 26 avril 2021

ANNULATION SECOND TOUR ELECTION MUNICIPALE DE SOUBES

Nomination d'une délégation spéciale chargée d'administrer la commune

Par décision du Conseil d'État du 14 avril 2021, les élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 de la commune de Soubès ont été annulées.

En application de l'article L. 2121-36 du code général des collectivités territoriales, le Préfet de l'Hérault a institué une délégation spéciale chargée d'administrer la commune et d'organiser le nouveau scrutin. Les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Cette délégation est composée de :

- Mme Wanda FANTINO, retraitée, précédemment secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Lodève,
- Mme Patricia DESHAYES, précédemment affectée à la Direction départementale des finances publiques de l'Hérault, déchargée de ses fonctions,
- Mme Annick GASTARD, précédemment affectée à la Préfecture de l'Hérault, déchargée de ses fonctions

La délégation s'installera dans les meilleurs délais à la mairie de Soubès après la publication de l'arrêté.

Retrouver l'arrêté sur le site de la préfecture :

<https://www.herault.gouv.fr/content/download/38335/252973/file/2021-04-26-57%20Recueil%20sp%C3%A9cial%20n%C2%B057%20du%2026%20avril%202021.pdf>



Port du masque obligatoire et respect de la distanciation

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2